

**DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE****SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey
Z.I d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 VALSERHONE****ARRONDISSEMENT DE NANTUA****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL****N° 23C21****Séance du jeudi 30 mars 2023****Président****M. RONZON****Membres présents :****MMES LOUBET, DUBARE, FOURNET (suppléante de M. CLERC), ROSSAT-MIGNOT, DULLAAPT, MEYNET, PLAGNAT, WALKER (suppléante de M. SAUGE), REMILLON, MAYORAZ (suppléante de MME VEYRAT), VIVIAND, LASSUS et PHILIPPOT
MM MUNIER, ALLIOD, CHANEL, PRUDHOMME, SUSINI, COMTET, BOTTERI, GEORGES, LAKS, LAVERRIERE, ROPHILLE, SOULAT, SAUVAGET, ARNOULD, DUJOURD'HUI, BOSSON, BONNET****Membres ayant donné
procuration :****M. DUBOUT à M. ALLIOD
M. MASSON à M. CHANEL
M. THOMASSET à M. SUSINI
M. RAVOT à M. COMTET
MME BILLOT à M. LAKS
M. DOLDO à M. DUJOURD'HUI****Membres absents excusés :****MMES SERRE et LAVOREL - MM. VAREYON et DUTOIT****Membres absents :****MMES RALL et VIBERT
MM VAILLOUD, BOLLIET, BELMAS, ROLLAND et
TRANCHANT****Membres en exercice :****48****Quorum :****25****Présents :****31****Votants :****37****Date de la convocation :****20 mars 2023****Secrétaire de séance :****Monsieur Guy DUJOURD'HUI****Objet de la délibération :****NOUVELLE DENOMINATION DES BUDGETS**

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-31,

Vu le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 adopté par le SIVALOR à compter du 1^{er} janvier 2022,

Considérant la nouvelle identité du Syndicat intercommunal et la nouvelle dénomination des services adoptés en juillet 2022 ;

Considérant l'intérêt de donner une nouvelle dénomination aux budgets annexes du SIVALOR, en correspondance avec l'entité des services servie par ces budgets annexes ;

Considérant que ce changement n'impacte pas les numéros SIRET des budgets annexes, n° 25740162000048 pour le budget annexe Tri/Recyclage et n° 25740162000063 pour le budget annexe Transfert/Incinération, ni leur identification comptable auprès du Trésor Public, respectivement n°51801 et n°51802 ;

Il est proposé au Comité syndical de procéder à un changement de dénomination pour les budgets annexes du SIVALOR Tri/Recyclage et Transfert/Incinération, qui deviendront respectivement Valorisation Matière et Valorisation Énergétique et Transfert dès le vote des budgets primitifs pour 2023.

LE COMITE SYNDICAL,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

NOMME, à compter de 2023, les anciens budgets général, annexe Tri/Recyclage et annexe Transfert/Incinération, respectivement : budget général, budget annexe Valorisation matière et budget annexe Valorisation énergétique et Transfert.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR certifie le caractère exécutoire du présent acte, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président du SIVALOR
Serge RONZON

